



Action sociale en faveur des personnels : n'hésitez pas !

Nos maigres salaires et l'avalanche de factures à laquelle nous sommes continuellement confrontés laissent peu de place aux imprévus et aux accidents de la vie.

Chaque mois, une commission académique d'action sociale se réunit au Rectorat en présence de représentants du personnel et de la MGEN pour accorder des aides financières aux collègues en difficultés suite à un décès, une longue maladie, un dégât, un divorce... Ces aides peuvent aussi prendre la forme de prêts à 0%.

Tous les fonctionnaires titulaires, en activité ou en retraite, ont droit à l'action sociale, de même que tous les contractuels de droit public recrutés sur un contrat supérieur ou égal à 6 mois.

N'hésitez pas à formuler vos demandes auprès des assistantes sociales des personnels et/ou de la section MGEN de votre département d'exercice.

Alors que nos salaires sont gelés, que le taux de cotisation pour la retraite augmente et que faire le plein d'essence n'a jamais été aussi cher, il serait tout à fait inadmissible que dans notre académie, toutes les enveloppes budgétaires allouées au titre de l'action sociale en faveur des personnels ne soient pas épuisées et qu'une partie de celles-ci remontent à Bercy pour financer les cadeaux fiscaux du gouvernement.

Parce que ça fait 25 ans qu'il paraît qu'on n'a plus le droit d'avoir faim ni d'avoir froid...

Pour faire sa demande ■

SNASUB - FSU

SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
ET DES BIBLIOTHÈQUES



Le Snasub/Fsu au service des personnels administratifs, ITRF et des Bibliothèques de l'académie d'Amiens